



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 122519

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes manifestées par de nombreuses structures associatives locales quant aux contraintes administratives de plus en plus lourdes qui pèsent sur elles. Malgré les discours d'intention qui tendent tous à favoriser le développement associatif et à promouvoir le bénévolat, il apparaît que la situation sur le terrain s'avère beaucoup plus difficile à gérer, en particulier pour les associations de petite taille. À la lueur de différents exemples dont il a pu avoir connaissance localement, il apparaît que la complexité accrue de certaines réglementations produit un effet très négatif sur de nombreux bénévoles, qui en nourrissent la plupart du temps un sentiment de découragement et de démobilisation. Bien entendu, la réglementation est nécessaire, mais il reste indispensable d'agir en fonction des réalités du terrain en respectant la responsabilisation de celles et ceux, tous bénévoles, qui font vivre le monde associatif jusque dans les communes les plus isolées, jouant ainsi un rôle essentiel dans l'animation et la vie du monde rural. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser comment il entend faire respecter ces principes.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122519

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3903